

Autres précisions...

- ✓ Un même club peut être affilié à plusieurs fédérations et les pilotes peuvent posséder différentes licences.
- ✓ L'assurance proposée avec la licence UFOLEP offre pour les pilotes une couverture 24 h sur 24 dans tous les espaces possibles de pratiques homologués par les préfetures.
- ✓ De plus, l'UFOLEP étant une fédération multisports, ses licenciés peuvent pratiquer, en étant couverts par l'assurance, toute autre activité qui aura été déclarée par le licencié et l'association.

Et si vous avez d'autres questions,
vous pouvez consulter le site internet :

www.ufolep-kart.com

ou nous contacter par courriel à l'adresse suivante :
contact@ufolep-kart.com ou pchevalier.laligue@ufolep-usep.fr

ou par téléphone au 01 43 58 97 78

le karting à l'Ufolep



L'UFOLEP, c'est 130 activités sportives avec une seule licence !

L'UFOLEP (Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique) est la 1^{ère} fédération sportive multisports affiliée de France, créée au sein de la Ligue Française de l'Enseignement, elle compte 386 000 licenciés et 9 575 associations.

L'UFOLEP est une fédération sportive, née en 1928, agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

L'UFOLEP fédère 130 activités sportives au sein de ses délégations départementales et régionales. L'UFOLEP possède déjà une grande expérience dans les sports mécaniques avec les rencontres et les stages de formation organisés en poursuite sur terre, kart cross, trial 4X4, moto-cross, enduro, trial, 50 cm³, vitesse et cross...

Un groupe national technique efficace a été mis en place pour le développement du karting, pour le rendre accessible au plus grand nombre et à tous les publics.

Différentes questions...

Mon club de karting peut-il être affilié à plusieurs fédérations ?

Oui, sans aucun problème. Il suffit de demander une affiliation dans plusieurs fédérations.

Ceci permet de licencier les pilotes en fonction de leurs envies :

- ✓ une première approche conviviale et peu onéreuse qui correspond aux attentes de la majorité des pratiquants de kart aujourd'hui, qui allie loisir et compétition,
- ✓ une seconde approche avec des objectifs de compétitions nationales et internationales où les budgets sont naturellement plus élevés, que l'on retrouve dans une fédération comme la F.F.S.A.

Être à l'UFOLEP peut-il poser des problèmes pour l'homologation du circuit ?

Un représentant de l'UFOLEP visite le circuit et donne un « pré-agrément fédéral » avant de solliciter l'homologation de la préfecture.

L'accès au sport pour tous

Et à propos de l'assurance ?

L'UFOLEP propose avec l'APAC, service Assurances de la Ligue de l'Enseignement, les garanties suivantes :

- ✓ Pour les pilotes licenciés UFOLEP, garanties de Responsabilité civile (dommages causés aux tiers) Individuelle Accident, et Assistance,
 - ✓ Pour les clubs, garanties Responsabilité civile en tant qu'organisateur des activités kart avec les licenciés UFOLEP et possibilité de souscription d'une convention d'assurance personnalisée pour les activités sans licences UFOLEP.
- Dans le cas de l'organisation d'une manifestation publique soumise à autorisation préfectorale, il y a obligation de souscrire une assurance spécifique « manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur » (garantie de la responsabilité civile de l'organisateur et de tous les participants).

Combien coûte une affiliation et des licences à l'UFOLEP ?

Le coût est variable, selon l'offre, d'un département à l'autre. Dans l'optique de favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, les tarifs d'affiliation de l'association sportive et les tarifs de licences (jeunes, enfants et adultes) sont bien moindres que ceux des autres fédérations.

Pour connaître ces tarifs, il suffit d'appeler la délégation départementale UFOLEP du département où est situé le circuit.

Les coordonnées sont disponibles sur le site www.ufolep.org.

Comment s'affilier à l'UFOLEP et obtenir ses licences ?

Il suffit, en début de saison sportive, pour une association, de prendre contact avec sa délégation départementale UFOLEP et demander son affiliation (soumise à la décision du Conseil d'Administration de l'UFOLEP de votre département et de la Ligue de l'Enseignement). Après acceptation de votre adhésion, votre délégation départementale vous remettra un « guide d'affiliation » dans lequel vous trouverez : le bordereau d'affiliation de l'association, les bulletins d'adhésion des nouveaux adhérents, le bulletin de commande intégrant la cotisation forfaitaire, un bulletin d'information concernant l'assurance APAC, des bulletins d'adhésion. A réception de l'ensemble des documents par la délégation (courrier ou fax), les licences homologuées des pilotes sont transmises au club.

Peut-on faire de la compétition avec l'UFOLEP ?

Oui, l'UFOLEP organise des compétitions. En 2008, s'est déroulée la première rencontre Nationale Kart Piste UFOLEP avec plus de 150 pilotes et plus de vingt compétitions organisées dans l'hexagone. La mise en place d'une manifestation de kart est évidemment soumise à une autorisation préfectorale et à un dépôt de date d'organisation auprès de l'UFOLEP Nationale. Le calendrier validé est ensuite diffusé aux préfetures, aux Directions Départementales Jeunesse et Sports et aux Directions Régionales et Départementales UFOLEP.

Tous les règlements sportifs et techniques ainsi que les informations nécessaires à l'organisation d'une compétition sont disponibles sur le site internet www.ufolep-kart.com et sur www.ufolep.org.

